

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Sandra BUISSON), Catherine DUPONT (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL), Véronique PIGEON-MENZEL (procuration à Bernard MARO), Damien TOURLONNIAS (procuration à Anne DOUADY)

Secrétaire de séance : Bernard MARO

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 1^{er} décembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2011 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°2 – Régie des Remontées Mécaniques (n°74/2011)

Le Maire propose la DM suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
R 777 – Amortissement des subventions	16 500,00 €	
R 7474 – Subvention communale	-16 500,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
D 2313-130 : Couverture gare haute (tx supp)	2 000,00 €	
D 2313-126 : Ouvrages d'art	-16 500,00 €	
D 13914 : Amortissement des subventions	16 500,00 €	
R 1315-126 : Subv CCPG pour ouvrages d'art		2 000,00 €
Total	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°2 – Budget Communal (n°75/2011)**

Le Maire propose donc la DM suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
D2152-125 : Illumination	1 100,00 €	
D2117-123 : Terrains forêt	118 000,00 €	
R1641: Emprunt		115 100,00 €
R10223 : TLE		-155 521,34 €
R10222 : FCTVA		159 521,34 €
Total	119 100,00 €	119 100,00 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D673 : Titres annulés sur créances irrécouvrables	1 500,00 €	
D6419 : Remboursement rémunération personnel		1 500,00 €
Total	1 500,00 €	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Communal 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°2 – Budget Eau & Assainissement (n°76/2011)**

Le Maire propose donc la DM suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
D611 : Sous-traitance	-11 800,00 €	
D6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €	
D6811 : Dotation aux amortissements	1 800,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
R281562 : Amortissement		1 800,00 €
R1641 : Emprunt		-1 800,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Eau & Assainissement 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Modification des tarifs du Funiculaire au 1^{er} janvier 2012 en cas de hausse de la TVA (n°77/2011)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°58/2011 du 8 septembre dernier, par laquelle avaient été fixés les tarifs du funiculaire au 1^{er} janvier 2012.

Il expose également qu'un projet de loi de finance rectificative pour 2011, ordonnerait un changement du taux de TVA applicable aux services de transports, à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce taux, auquel nous sommes assujettis, passerait de 5.5% à 7 %.

Il propose donc que si cette loi est effectivement votée, les tarifs au 1^{er} janvier 2012 soient modifiés comme suit :

Tarifs Individuels funiculaire	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Aller Retour Adulte	14,50 €	15,00 €
Aller Retour Enfant	8,20 €	8,50 €
Aller Simple Adulte	9,50 €	9,80 €
Aller Simple Enfant	6,10 €	6,30 €

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Aller Retour Adulte	11,50 €	11,90 €
Aller Retour Enfant	6,10 €	6,30 €
Aller Simple Adulte	8,20 €	8,50 €
Aller Simple Enfant	5,10 €	5,30 €

Parapentistes	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Carnet de 10 trajets	42,00 €	43,60 €

Via Ferratistes	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Accès + descente Adulte	7,50 €	7,70 €
Accès + descente Enfant	5,10 €	5,30 €
Descente Adulte	5,10 €	5,30 €
Descente Enfant	3,50 €	3,70 €

Forfait "forêt ludique" de St Bernard Partenariat avec la Régie de St Bernard et l'AOTU (convention à renouveler)	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Aller-retour Adulte (Funi + accès forêt ludique + estibus offert par la CCG)	25,40 € (Funi 11,70€+ Forêt 12.70€+ Estibus 1€)	25,40 € (Funi 12.20€+ Forêt 13.20€)
Aller-retour Enfant (Funi + accès forêt ludique + estibus offert par la CCG)	17,40 € (Funi 6.20€+ Forêt 10.20 €+ Estibus 1€)	17.40 € (Funi 6.70€+ Forêt 10.70 €)

Groupe en soirée	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Aller-retour groupe soirée (de 1 à 40 personnes) – Montée à 19h30, Descente à 22h30	400,00 €	400,00 €
Retour retardé (par ½ heure supplémentaire)	100,00 €	100,00 €

Emplacement commerçant ambulant sur le parking de la gare basse	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 voté le 08/09/2011	Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Pendant la Coupe Icare (du jeudi au dimanche)	50,00 €/ ml	50,00 €/ ml

NB :

- **Enfant** ⇔ **moins de 18 ans, étudiants et apprentis** (sur présentation de la carte d'étudiant ou d'apprenti)
- Gratuité accordée pour les **enfants de moins de 5 ans**.
- **Famille** sur présentation de la carte SNCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que si le taux de TVA est révisé à 7%, les tarifs du funiculaire seront révisés comme exposé ci-dessus.

➤ **Modification des tarifs des Remontées Mécaniques saison 2011-2012 en cas de hausse de la TVA (n°78/2011)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°59/2011 et 73/2011, respectivement des 8 septembre et 1^{er} décembre dernier, par lesquelles avaient été fixés les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2011 et 2012.

Il expose également qu'un projet de loi de finance rectificative pour 2011, ordonnerait un changement du taux de TVA applicable aux services de transports, à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce taux, auquel nous sommes assujettis, passerait de 5.5% à 7 %.

Il propose donc que si cette loi est effectivement votée, les tarifs de la saison 2011-2012 soient modifiés comme suit :

Forfaits	Tarifs TTC 2011/2012 voté les 08/09 et 01/12/2011	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Journée Adulte	12.40€	12.60€
Matin Adulte	9.80€	9.90€
Après-midi Adulte	10.80€	11.00€
Journée Enfant	9.80€	9.90€
Matin Enfant	6.90€	7.00€
Après-midi Enfant	8.40€	8.50€
Journée Adulte – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	10.80€	11.00€
Matin Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.60€	8.70€
Après midi Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.80€	8.90€
Journée Enfant – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.80€	8.90€
Matin Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	6.70€	6.80€
Après midi Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	7.00€	7.10€
Semaine Adulte	66.30€	67.30€

Forfaits	Tarifs TTC 2011/2012 voté les 08/09 et 01/12/2011	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2012 si changement du taux de TVA à 7%
Semaine Enfant	51.00€	51.80€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	3.00€	3.10€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.80€	6.90€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	5.40€	5.50€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard Adulte	120€	120€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard Enfants et Étudiants	70€	70€

NB :

- *Enfant* ⇔ *moins de 18 ans, étudiants et apprentis* (sur présentation de la carte d'étudiant ou d'apprenti)
- Gratuité accordée pour les enfants de moins de 5 ans.
- Groupe ⇔ à partir de 20 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que si le taux de TVA est révisé à 7%, les tarifs des remontées mécaniques seront révisés comme exposé ci-dessus.

➤ **Subvention 2011 au Comité des Fêtes (n°79/2011)**

Madame CHRISTOPHEL, chargée de la vie associative, rappelle la délibération du 17 juin 2011 par laquelle l'assemblée avait décidé d'ajourner la décision de subvention 2011 concernant le Comité de Fêtes, faute d'éléments comptable fiables.

Mesdames CHRISTOPHEL et MENZEL ont rencontré les membres de l'association en octobre dernier. Un point financier verbal a été fait et Mme MENZEL s'est proposée pour aider le Comité :

- à remplir la demande de subvention 2012,
- à rédiger un bilan 2011 et un budget 2012.

Elles proposent donc d'accorder à l'association la somme de 150€ pour financer une partie des frais d'organisation de la journée du livre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder 150€ de subvention au Comité des Fêtes, au vue des factures produites concernant les frais d'organisation de la journée du livre.

Mme CHRISTOPHEL ajoute que pour améliorer l'esthétique des affichages annonçant les manifestations, il serait judicieux que la commune acquière une banderole à messages modulables, comme celle de Saint Bernard, afin que le Comité, et les autres associations, puissent l'emprunter lorsqu'ils ont besoin de signaler une de leurs manifestations.

Le conseil confirme que l'achat pourra être fait sur 2012. Restera à déterminer l'emplacement le plus adéquate pour l'installer lorsque nous en aurons l'utilité.

➤ **Emprunt pour financement des travaux d'eau et d'assainissement 2011 (n°80/2011)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été inscrit au BP 2011 de l'eau et de l'assainissement, le recours à un emprunt de 370 251,91 € afin de financer les travaux de modification du réseau d'adduction d'eau potable pour y raccorder la source Poirier, et la neutralisation des réseaux abandonnés d'eau et d'assainissement sur le site des établissements.

Vu l'avancement des travaux, il est nécessaire pour équilibrer le budget de souscrire un emprunt de 200 000 € seulement pour cette année.

Après consultations de plusieurs établissements bancaires qui n'ont d'ailleurs pas tous donné suite à notre demande, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 200 000,00 €
- Durées : **15 ans**
- Taux fixe : **4.37% fixe** sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Échéances de remboursement : **trimestrielle**

S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,

De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il est par ailleurs affirmé, en outre, qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes n'a été adressée à la commune et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

➤ **Achat de terrains Bruggmann**

Monsieur le Maire rappelle que des négociations avaient été entamées avec les héritiers Bruggmann, notamment en 2009, pour l'acquisition de 4 parcelles de terrains plantés de résineux.

Ces terrains situés au Bec Margain, tout près de la crête, représentent un enjeu paysagé fort. Si la commune les achetait, il lui faudrait faire procéder à la coupe des résineux et au dessouchage de la parcelle afin qu'elle retrouve son aspect naturel.

Une estimation a été refaite à notre demande par le service France Domaine ce jour, qui fixe la valeur du bien à 33 000€, sachant que le service des domaines a clairement dit qu'il n'était pas expert en estimation de bois.

Les héritiers ont récemment repris contact avec nous et nous propose d'acheter ces parcelles pour 100 000 € auxquels il faudra ajouter les frais de notaire.

Renseignements pris auprès d'un bucheron et de notre correspondant à l'ONF:

- les parcelles avec les bois sur pieds vaudraient aux alentours de 90 000€
- la coupe des sapins, s'ils sont bien exploités avec l'utilisation des différentes filières, devrait rapporter entre 70 000 et 90 000 €
- l'opération de dessouchage et d'ensemencement représenterait environ 50 000 à 60 000 €

Monsieur CHOQUET insiste sur l'enjeu que représentent ces parcelles en termes de réouverture du paysage. Cela serait conforme à la politique de recul de la forêt qui transparait dans le futur PLU, d'autant que ces parcelles étaient historiquement labourées et cultivées (fourrage) sur la quasi-totalité de la surface. D'autres expériences de plantation de sapins existent sur la commune. Elles n'ont pas été entretenues, puis coupées à blanc, et les terrains ont été laissés à l'abandon, dégradant aujourd'hui encore le paysage alors que les arbres ne sont plus là. La seule solution pour éviter ces désagréments est que la commune maîtrise le foncier.

Plusieurs élus confirment que l'intention est tout à fait louable et que c'est un projet tout à fait intéressant. Toutefois, compte tenu du coût non négligeable qui restera à la charge de la commune après la remise en état des parcelles, ils se questionnent quant à la nécessité de réaliser cette opération, par rapport à d'autres dossiers en cours dont l'importance est sans appel, comme ceux de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire expose qu'il devrait être possible d'obtenir des subventions pour la réalisation de cette opération, dans le cadre des aides à l'amélioration du pastoralisme.

Plusieurs élus confirment alors le souhait de voir ajourner cette question, jusqu'à ce que les possibilités de subventionnement soient connues, afin de savoir si l'investissement communal devient plus accessible.

La question est finalement ajournée à une séance ultérieure.

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ Travaux d'eau et d'assainissement

Les études sur la step avancent comme prévu :

- Le process retenu est un système de traitement par biodisques dans un bâtiment totalement clos pour supprimer les risques de nuisances sonores et olfactives,
- Une visite d'un site en fonctionnement doit être organisée prochainement,
- Le permis de construire doit être déposé tout début février 2012,
- La possibilité de turbiner les eaux traitées en aval de la canalisation de rejet a été évoquée. Vu le volume d'eau traité qui transitera par la canalisation, la recette annuelle serait d'environ 10 000 € Or compte tenu des investissements nécessaires (turbine et changement obligatoire de la canalisation actuelle) et des coûts de fonctionnement, l'installation ne sera jamais amortie. Pour que cela soit rentable il faudrait avoir plus de débit. L'éventualité de raccorder une partie des

eaux pluviales ne serait qu'un apport ponctuel qui ne permettrait pas non plus d'amortir l'installation au quotidien.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait interpellé le Conseil Général pour obtenir des aides exceptionnelles sur les thématiques de l'eau notamment du fait de l'impact du départ des établissements. Une réunion à ce sujet est prévue ce 23 décembre prochain en présence du Conseiller Général et du Directeur du Territoire.

✓ ***Demande de subvention pour le remplacement de la station d'épuration du Pré Lacour (n°81/2011)***

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement de la station d'épuration du Pré Lacour a été remis par le cabinet GIRUS comme prévu.

Le budget des travaux reste fixé sur une enveloppe de 1 600 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'ensemble des partenaires financiers potentiels, des aides pour la réalisation de ces travaux prévus sur l'année 2012.

✓ ***Funiculaire – élagage le long de la voie***

Monsieur ALLAN rappelle qu'il avait été précédemment annoncé qu'il fallait faire chiffrer un certain nombre de travaux d'élagage le long de la voie du Funiculaire.

En effet, la forêt jouxtant la voie n'a pas été entretenue depuis plusieurs dizaines d'années, laissant la lisière de la forêt se rapprocher de la voie.

Les normes de sécurité indiquent qu'il faut un recul minimum de 8 m entre le bout des branches les plus proches et l'aplomb extérieur de la cabine, ce qui n'est pas le cas à de nombreux endroits aujourd'hui. Pour respecter cette norme, il est donc indispensable d'effectuer ces travaux.

Un premier devis à près de 40 000 € HT avait été fait par un bucheron professionnel.

Un second devis a été établi par le lycée horticole de Saint Ismier pour un montant de 13 400 € HT.

Vu le montant du second devis, pour une prestation identique, il serait intéressant de profiter de la période hivernale pour faire ces travaux, avant que Pareti ne reprenne les travaux de remise en état des ouvrages d'art et avant la réouverture du Funiculaire.

Les crédits n'étant pas au budget à ce jour, il souhaiterait que le conseil donne un accord de principe sur ces travaux, afin qu'ils puissent être réalisés avant le vote du budget 2012 auquel il faudra les inscrire si accord il y a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter que ces travaux étant indispensables, ils seront budgétés au BP 2012 de la Régie des Remontées Mécaniques.

✓ **Signalétique**

Monsieur MARO et Madame DOUADY, membres de la commission signalétique, présentent l'avancement des derniers travaux de la commission.

L'évolution de la première tranche de la signalétique pour y ajouter les commerçants avait été évoquée et un professionnel de la signalétique est venu présenter son point de vue quant aux conséquences que les modifications envisagées risquaient d'avoir sur l'opérationnalité de la signalétique et l'impact paysager. En effet, les modifications envisagées nécessiteront un agrandissement des panneaux qui pourrait, au moins sur 2 points s'avérer conséquents. Malgré ses mises en garde, avec 4 voix pour et 3 voix contre, la commission a décidé de travailler dans cet axe. Un projet sera donc présenté au conseil en ce sens.

IV) Administration Générale

➤ Remplacement d'un membre du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°27/2008 par laquelle les membres élus du CCAS ont été désignés et l'arrêté du Maire n°24/2008 par lequel il a nommé les membres experts.

Il fait part à l'assemblée que Monsieur Albert CHATELET a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Monsieur Henri CHATAIN est proposé pour le remplacer.

Le Conseil Municipal n'ayant pas connaissance d'une autre personne qui pourrait être candidate pour remplacer M. CHATELET, le Maire informe l'assemblée qu'il prendra prochainement l'arrêté de nomination de M. CHATAIN.

➤ Élection des délégués au SEDI – Syndicat d'Électrification de l'Isère (n°82/2011)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°49/2011, la commune a décidé d'adhérer au SEDI et que par délibération du 19 septembre dernier le comité syndical a entériné cette adhésion.

Il est donc nécessaire d'élire un délégué titulaire et un suppléant au sein des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se porter candidates :

Sont candidats :

Monsieur MARO Bernard

Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise

M. MARO Bernard ayant obtenu l'unanimité des voix, il est nommé délégué titulaire et de même pour Mme CHRISTOPHEL Marie-Louise sur le poste de suppléant.

Les modalités de défraiement des kms nécessaire à la tenue de la fonction de délégué titulaire seront précisées au besoin lors de la prochaine séance.

➤ **Mise à disposition des ouvrages et biens liés à l'adhésion au SEDI et au transfert de compétence (n°83/2011)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°49/2011, la commune a décidé d'adhérer au SEDI et que par délibération du 19 septembre dernier le comité syndical a entériné cette adhésion.

L'adhésion au SEDI – Syndicat des Énergies du Département de l'Isère, implique :

- La substitution de plein droit de la commune par le SEDI pour le(s) contrat(s) de concession relatif à la distribution publique d'électricité,
- le transfert au SEDI des compétences relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité de la commune.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétences entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition :

- porte sur les ouvrages de distribution publique d'électricité concédés ;
- concerne les biens inscrits à l'inventaire pour la distribution publique d'électricité ;

Il convient d'arrêter la date effective du transfert de compétences et de prévoir le procès verbal afférent à la mise à disposition au SEDI des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice des compétences.

Une convention de mise à disposition précise ces modalités. Le transfert porte sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune qui concerne le réseau de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- rendre effectif le transfert des compétences à compter de la notification de l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre du SEDI incluant la commune
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEDI pour la mise à disposition des biens liés au transfert des compétences de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité
- approuver le procès verbal relatif aux immobilisations transférées.

➤ **Office du Tourisme (OT)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion entre la CCG, et les Maires des communes du Plateau aura lieu le 21 décembre prochain.

Il rappelle que suite aux diverses rencontres avec les autres communes du plateau, le PNRC, et les services touristes du Conseil Général, seules 2 solutions s'offrent au plateau pour conserver son OT :

- Créer un EPIC, une SEM ou autres structures de ce type qui sont très lourdes et coûteuses en fonctionnement
- Que l'OT soit repris par Saint Hilaire et qu'une convention soit passée avec Saint Bernard pour l'essentiel, pour déterminer les actions de promotion à mener en leur nom moyennant participation financière. (ou inversement)

Le Maire souligne que la seconde solution lui semble la plus appropriée. D'autant que le PNR ne sera pas prêt, avant 2 bonnes années, à proposer une solution globale pour la chartreuse.

Monsieur MONNOT précise qu'il semble souhaiter par Saint Bernard notamment, qu'une réunion soit organisée pour avoir une discussion sur l'avenir de l'OT et que chacun expose sa vision sur le sujet.

Le Maire confirme que la réunion du 21 décembre prochain pourra sans doute éclaircir les choses à la lumière des financements que la CCG reversera en rendant sa compétence.

➤ **Renouvellement du label PEFC (Pan European Forest Corporation) pour la gestion durable de la forêt communale (n°84/2011)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait certifier sous le label PEFC, la gestion de la forêt communale depuis 2003. Le label a été renouvelé en 2007 et la convention arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler.

L'adhésion à ce processus de certification apporte aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ré-adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- De s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône-Alpes,
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées à la commune par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité de ses pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- D'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, elle s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Rhône-Alpes,
- De s'engager à respecter le cahier des charges relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- De s'engager à honorer la cotisation à PEFC Rhône-Alpes,
- De signaler toute modification concernant la forêt communale.

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion) PEFC Rhône-Alpes.

➤ **Renouvellement de la convention de passage des pistes de ski en forêt domaniale du Boutat (n°85/2011)**

Monsieur le Maire expose que la convention de passage des pistes de ski en forêt domaniale du Boutat est arrivée à échéance le 30 juin 2010. Il demande l'autorisation de signer le renouvellement de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention renouvelant le droit de passage des pistes de ski en forêt domaniale du Boutat.

V) Urbanisme

➤ **Point sur l'avancement du PLU**

La réunion publique du 9 novembre et l'exposition de présentation du projet du PLU a eu lieu comme prévu du 14 au 28 novembre 2011.

Il reste quelques documents à peaufiner dans les derniers détails, c'est pourquoi nous avons décidé de repousser l'arrêt définitif du projet de PLU au Conseil Municipal de janvier prochain.

VI) Questions diverses

➤ **Attribution du 13^{ème} mois.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la délibération n°12/2011, il a accordé le 13^{ème} mois à Lauriane QUANTIN, par décision en date de ce jour.

➤ **SISCO**

Les travaux de la cantine sont terminés. Une inauguration aura lieu dès que possible.

La soirée du personnel qui se déroulait dans ces nouveaux locaux, s'est bien passée. Il est toutefois à déplorer qu'un certain nombre de personnes se sont inscrites mais ne sont pas venues. Il est rappelé que les inscriptions servent à définir la commande du traiteur et que si les gens ne viennent pas, le coût de prestation reste identique et les fournitures prévues souvent perdues. Un rappel sera fait auprès des agents afin de les sensibiliser sur la question.

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

✓ **Salle multi-activités**

La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu samedi 10 décembre au Mille Club. Le Président de la CCG a annoncé un budget de 3 millions d'euros pour financer la création d'un gymnase sur l'emplacement des terrains de tennis actuels. La salle culturelle ne semble plus à l'ordre du jour à moins qu'un projet à faible coût puisse s'intégrer dans l'enveloppe.

Les élus doivent amener au plus vite des idées de projets dans ce cadre et restent donc dans l'attente des axes définitifs du projet qui sera retenu par la CCG.

➤ **Permanence des élus le samedi 31 décembre 2011**

Madame CHRISTOPHEL assurera la permanence de 10h00 à 12h00 (sauf contre ordre de dernière minute accompagnée d'Anne DOUADY).

➤ **Invitation des Pompiers au repas de la Sainte Barde**

Monsieur MONNOT et Madame CHRISTOPHEL se rendront à la remise des médailles et au vin d'honneur et Madame MENZEL assistera au dîner dansant.

➤ **Vœux aux Lampions 2012**

Ils se dérouleront sur la place de la Fontenette le samedi 7 janvier 2012.
Montage des chapiteaux samedi 7 janvier au matin pendant la permanence d'élus.

Pour 2013, il est proposé que les vœux se tiennent sous la halle de marché. A noter pour la prochaine organisation.

➤ **C'est là haut que ça se passe !**

C'est un projet de manifestation regroupant des artistes et des associations du plateau, prévu du 1^{er} au 6 juin 2012. Le lieu pressenti semble être le parking des pistes avec la salle hors sacs.

Le Maire s'est engagé à prêter le matériel disponible et assurer une partie de la logistique via la mise à disposition d'une partie de l'effectif des services techniques.

➤ **Devenir des bâtiments des établissements**

Après plus de deux mois de messages laissés au Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, Monsieur CHARLOT, ce dernier a repris contact avec le Maire vendredi 9 décembre.

Il a expliqué qu'il attendait d'avoir une confirmation, à savoir :

Monsieur MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône et Ministre de la justice, a en effet rédigé un courrier à l'attention de Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'environnement, pour lui demander que l'État prenne en charge la démolition des établissements dans son intégralité.

Dans l'attente de la réponse de la Ministre...À suivre donc.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 19 janvier 2012 à 20h30.***

La séance est levée à 23h00.